



PARENTALITÉS PLURIELLES : Quels Accompagnements ?

La famille a beaucoup évolué ces cinquante dernières années, et avec elle, les notions de filiation et de parentalité ont connu de profonds changements. En témoigne la disparition en 1970 de la notion de « puissance paternelle » au profit de « l'autorité parentale », marquant dès lors la volonté d'instituer entre les parents l'égalité puis la parité de l'autorité et des obligations.

La diversification des situations familiales (séparations, divorces, familles monoparentales, recomposition familiale, adoptions, homoparentalité, procréation médicalement assistée...) donne lieu aujourd'hui à une diversité de modèles de parentalité, dont aucun ne s'impose comme norme et conduit chacun à « inventer au quotidien sa façon d'être parent » ⁽¹⁾. Avec ces évolutions, l'exercice de la parentalité s'est considérablement modifié.

Enjeux de plus en plus complexes, ces parentalités plurielles soulèvent de nombreuses questions et nous invitent à interroger régulièrement nos pratiques. Qu'elles soient abordées sous l'angle des enfants, sous l'angle des parents, sous l'angle des familles, ou encore celui des dispositifs de protection de l'enfance, d'assistance éducative ou de soins, les questions liées à la parentalité émergent au sein des services de SAUVEGARDE comme une question globale, pleine et entière, qu'il convient de saisir sous tous ses aspects, pour proposer un accompagnement qui soit pertinent.

C'est la diversité des problématiques, la variété des actions et la complémentarité des démarches initiées au sein de services de SAUVEGARDE, que nous proposons d'exposer et de développer dans ce nouveau dossier de CAP MAG.

(1) LE RUN J.L, *Repères actuels en parentalité. A quoi sert un parent ?* Enfances & Psy, 2011 n°52, pp. 59-69.

La Parentalité : un concept caméléon

Introduit dans les années 60 par les psychiatres et les psychanalystes, le concept de parentalité est resté longtemps un terme réservé aux débats de spécialistes. Depuis les années 80, son usage s'est largement répandu. Passé désormais dans le sens commun, il recouvre une multitude de sens et renvoie à une pluralité de réalités, de champs disciplinaires et d'actions.

Polysémique, ce terme générique tente de définir « le statut, la qualité et la fonction de parent, dans ses différentes dimensions » ⁽²⁾, juridiques, politiques, socio-économiques, culturels, institutionnels et psychologiques. E. Maigne définit la parentalité comme « l'ensemble des réaménagements psychiques et affectifs qui permettent à des adultes de devenir parents, c'est-à-dire de répondre aux besoins de leur(s) enfant(s) à trois niveaux : le corps (les soins nourriciers), la vie affective, la vie psychique. » ⁽³⁾ Ces définitions font ainsi référence à des comportements, à des compétences, mais également aux droits et aux devoirs liés à l'exercice de l'autorité parentale.

A la suite des travaux de D. Houzel ⁽⁴⁾, s'impose l'idée que le « fait d'être parent » ne va pas de soi, « qu'il n'est pas un état, mais un mouvement » ⁽⁵⁾ et qu'il convient donc de penser la parentalité comme un processus à la fois psychique et social, s'ajustant et évoluant selon les contextes. Aussi, D. Houzel invite à considérer, qu'il n'y a pas de « bonne » ou de « mauvaise » parentalité, mais des compétences et des défaillances utiles à identifier et à comprendre pour mieux aider parents et enfants à se (re)trouver.

Dans cette perspective les professionnels sont encouragés à prendre en compte la singularité, la complexité, la pluralité et la globalité des situations familiales. Devenue depuis une vingtaine d'année, une catégorie de l'action publique et du travail social, le soutien à la parentalité se nourrit dès lors de ces différentes analyses. Pour toutes ces raisons et dans cette même dynamique, les politiques sociales en faveur de l'enfance se recentrent sur la famille et ses

fonctions et tendent à considérer l'ensemble parents-enfants dans une même stratégie.

Être (et ou) Devenir Parent : Le dispositif d'Accueil du tout petit au Centre de Guidance Infantile ⁽⁶⁾

L'enfant précipite un homme et une femme comme père et mère. « *Ma naissance avait fait d'eux un père et une mère* » écrit Grégoire Delacourt ⁽⁷⁾. La parentalité n'est pas première, elle est fondée sur la conjugalité à savoir la rencontre de deux êtres, un homme et une femme. La parentalité pourrait s'entendre comme un processus complexe avec une temporalité marquée par des moments déterminants, des changements, des remaniements. L'événement de la naissance vient actualiser des bouleversements psychiques. Cette naissance est riche de changements mais elle peut également modifier, perturber et parfois être une menace dans l'équilibre psychique des parents. Le bébé peut réactiver des conflits, des pertes, des angoisses archaïques dans le psychisme des parents. Chacun faisant l'expérience d'une réactualisation de sa propre enfance, de son propre lien avec ses parents, de sa place dans sa famille et de son inscription dans son histoire. Quelque chose se modifie et se décale dans la filiation obligeant parfois le parent à se repositionner.

Le dispositif Accueil Tout Petit créé au Centre de Guidance Infantile propose d'accompagner les parents avec l'enfant et de faciliter cette délicate transition pour un homme et une femme de devenir père et mère.

Favoriser un espace où peut se développer la capacité à jouer, la capacité de rêverie des parents

Dans un petit salon coloré et chaleureux nous invitons parents et enfant à se retrouver autour de coussins, jouets, livres... Cela permet d'offrir à l'enfant et à ses parents un cadre contenant, un espace, un temps pour se poser, échanger et jouer. Le tout petit met en œuvre pour échanger des manifestations comme son regard, ses

(2) Larousse 2010.

(3) MAIGNE Emmanuelle, *Approche thématique, rubrique parentalité*, 2003.

(4) HOUZEL Didier, « Les enjeux de la parentalité », Erès, 1999.

(5) SELLENET C., *La parentalité décryptée. Pertinence et dérives d'un concept*, Paris, L'Harmattan, 2007.

(6) Par N. Gilly et M.L. Fallot, CGI Sauvegarde.

(7) DELACOURT Grégoire, *L'écrivain de la famille*, Paris, J.C. Lattès, 2011.

DOSSIER PARENTALITÉ



babilllements, ses déplacements qu'il est précieux d'accueillir, d'interpréter, de décoder. Les deux thérapeutes par leur présence permettent que la parole circule, facilitent le travail psychique des parents. Des liens se font entre leurs mots, leurs émotions et les mouvements du tout petit.

Le bébé en effet est perméable aux changements dans son environnement, à l'état émotionnel de ses parents. Son organisation psychique nécessite la présence d'un autre bienveillant et attentif. La présence des thérapeutes vient soutenir un espace de pensée, de questionnement et alléger les inquiétudes parentales. La possibilité pour les parents d'évoquer leurs souvenirs, l'histoire de la conception de l'enfant ainsi que sa naissance mobilise les capacités de représentation, elle permet aux parents de mieux s'ajuster dans les échanges avec leur enfant.

Ce travail psychique à plusieurs favorise un espace où peut se développer la capacité à jouer, la capacité de rêverie et de jeu des parents. Il permet de développer leur créativité. Cela n'est pas sans rappeler le concept « *d'espace transitionnel* » proposé par Winnicott. C'est un espace trouvé, créé par l'enfant et ses parents. Il est constitutif du psychisme de l'enfant qui va d'abord jouer avec sa mère (ou la personne qui en occupe la place), puis tout seul. C'est dans cet écart, favorisé par la présence d'un tiers que le tout

petit encore, peu différencié de l'autre, va pouvoir se constituer comme petit sujet, développer ses propres capacités et montrer ses compétences.

L'espace de jeu ainsi réinvesti, parents et enfant s'autorisent à créer, inventer. Les parents retrouvent leur confiance, découvrent leurs capacités à être de bons parents et renouent avec leur capacité à rêver. Ce sont autant de processus nécessaires pour le bon développement de leur enfant ainsi que pour la construction de ses assises narcissiques.

Pour l'enfant, le jeu est l'occasion d'échanges, d'expériences nouvelles. C'est en jouant que l'enfant va se construire, montrer ses propres capacités motrices et faire des petites expériences qui l'aideront à grandir, à élaborer sa capacité à être seul, à se séparer. Il n'est pas rare de voir à la grande surprise des parents, l'enfant s'éloigner, appeler, se cacher ou cacher avec beaucoup de plaisir un objet, initier un petit jeu de ballon, investir un jouet qu'il cherchera à retrouver.

Cet espace est parfois l'occasion de repérer un bébé en souffrance ou une difficulté particulière du tout petit dans son mode de relation, d'échange avec l'autre. Il est alors important que ce travail amorcé puisse se poursuivre dans un autre lieu, dans une relation individuelle avec un thérapeute du Centre de Guidance Infantile ou dans un petit groupe avec des pairs mais c'est une autre histoire...

Du parent défaillant au parent partenaire : Comment cela s'illustre dans la pratique au Service d'Accueil de Jour le Patio ? ⁽⁸⁾

Lorsque l'enfant demeure dans son milieu familial et que les apports qu'il y reçoit sont carencés, inégaux ou insécurisants, c'est là qu'il faut intervenir le plus précocement possible afin de permettre à la famille d'évoluer, de rectifier ses difficultés. Michel LEMAY décrit bien les conséquences de ce type de difficultés : « *Dans le cas du petit enfant (...) subissant au fil des jours des apports affectifs inégaux tant en quantité qu'en qualité, on voit apparaître très vite des changements dans la manière d'interpeller son environnement. (...) De bébé sage et gratifiant, l'enfant devient « persécuteur » par ses comportements, ses exigences, ses difficultés à s'abandonner.* » ⁽⁹⁾ Nous nous retrouvons dès lors face à ce que nous appelons des parents défaillants.

Nous ne faisons plus pour, mais avec !

Avec l'émergence du concept de parentalité, c'est le regard même de la société sur le « métier » d'être parent qui a changé. Par ricochets, les travailleurs sociaux, les politiques sociales actuelles en faveur du soutien à la parentalité ont évolué. En effet, ce secteur a été traversé par une prise de conscience de la difficulté à être « un parent ». Le travail social s'engage aujourd'hui dans une prise en compte (et non plus une prise en charge) de la personne (et non plus de l'usager), le considérant comme un partenaire actif dans l'accompagnement, qui lui-même est de plus en plus personnalisé.

Les personnes accompagnées ne sont plus en effet considérées comme les destinataires passifs d'un service : la parole leur est donnée, leurs besoins sont identifiés avec eux et non plus grâce à une grille prédéterminée. On cherche aujourd'hui à responsabiliser la personne, ici le parent, en l'accompagnant dans la prise de conscience de ses capacités et en le positionnant comme un sujet actif dans la résolution des problèmes qu'il rencontre.

Nous ne pouvons cependant oublier de préciser que la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale a fortement réaffirmé le principe de « l'usager au centre du service » et a donc permis cette évolution dans les pratiques. Toutefois, il serait réducteur de dire que cette vision du travail social est née avec la loi 2002-2. Cette loi est venue réaffirmer, nous rappeler les fondements du travail social : « *Il s'agit de retrouver, d'amplifier, de développer ces savoir-faire.* » ⁽¹⁰⁾ Aujourd'hui, les travailleurs sociaux adoptent une position d'accueil et d'écoute et ne se positionnent plus d'emblée comme dépositaires et/ou dispensateurs d'un savoir.

G. AUSLOSS, dans son ouvrage « La compétence des familles » le décrit très bien : « *Nous avons besoin de vous pour faire notre travail, parce que vous avez l'expérience, vous savez beaucoup, vous avez essayé de nombreuses solutions et vous avez connu des échecs mais aussi des réussites. Avec votre collaboration, nous avons plus de chances de faire du bon travail !* » ⁽¹¹⁾ G. AUSLOSS pose ainsi comme base de la collaboration avec les familles le postulat de leurs compétences.

Valoriser les compétences des parents

« *Prévenir, c'est bien sûr mieux accompagner et soutenir les parents dans l'acquisition et la mise en œuvre ou le recouvrement de leurs compétences parentales.* » ⁽¹²⁾

Au SAJ le Patio, le travail avec les parents s'inscrit dans cette même dynamique : il est pensé comme un partenariat, une collaboration, il propose un accompagnement individualisé. Ainsi, la première rencontre avec les parents est un temps fort et déterminant pour l'accompagnement à venir. Il s'agit en effet par ce temps d'échanges, d'identifier avec eux leurs compétences, et à partir de ces dernières (et non plus de leurs défaillances) de construire ensemble le projet d'accompagnement pour leur famille.

Il nous paraît en effet essentiel, que les parents se sentent acteurs de cet accompagnement. Ainsi, ils sont présents dans différents espaces : groupes de paroles, entretiens familiaux, ateliers familiaux, bilans d'accompagnement... et les professionnels veillent à ce que la famille puisse avancer à son propre rythme. De même, nous proposons aux parents qui le souhaitent, de co-animer avec un travailleur social, un atelier en direction d'autres enfants ou en direction des parents et cela afin de mettre en avant leurs compétences. Nous tentons ainsi de faire changer les regards... celui de l'enfant sur son parent, ou l'inverse... mais également de contribuer à restaurer la confiance en soi du parent, de l'aider à retrouver l'estime de soi, lorsque cela est nécessaire.

Au travers ce partenariat, nous souhaitons amener les parents à « prendre part » à tout ce qui va se jouer lors de cet accompagnement. Prendre part, c'est aussi pouvoir exprimer une opinion différente de celle des travailleurs sociaux, c'est exprimer son désaccord, voir son désir d'arrêter l'accompagnement proposé avant que les objectifs ne soient atteints, sans pour autant que cela n'entraîne de lourdes conséquences.

Les travailleurs sociaux mettent donc en valeur les compétences des parents et les posent comme le point d'ancrage du travail ensemble. Ils ne se positionnent pas comme détenteurs d'un savoir et adoptent quand cela est nécessaire la maxime de Socrate « *Je sais que je ne sais pas* » et la nomme ainsi face aux parents. Il est par ailleurs important de souligner que cette posture professionnelle nécessite un travail régulier en équipe, et que la mise en place de temps de régulation formels ou informels est indispensable à cette démarche.



(8) Contribution de Élodie CARILLON et de l'équipe du Service Accueil de Jour « Le Patio », UPAES Sauvegarde.

(9) LEMAY Michel, *J'ai mal à ma mère*, Fleurus, 1993.

(10) BOUQUET Brigitte « Quelle intervention sociale pour les familles ? », *Vie Sociale* n°1, 2001.

(11) AUSLOOS Guy, *La compétence des familles*, Erès, p. 27.

(12) Schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance 2014-2018 du Lot-et-Garonne, p. 110.

Travailler avec les familles : Un levier thérapeutique dans la prise en charge du sujet dépendant au CSAPA ⁽¹³⁾

L'accompagnement des sujets dépendants illustre en bien des points l'importance de prendre en compte l'ensemble des acteurs qui composent la famille. Points d'ancrage de bien des maux, les interactions familiales sont considérées comme des leviers pertinents à activer dans la prise en charge des personnes.

Pendant longtemps, les familles de personnes souffrant d'addiction ont été exclues du dispositif de soins. Pour soigner une personne dépendante, il fallait, pour son bien, l'extraire de son environnement familial considéré comme pathogène. L'addiction trouvait régulièrement son origine dans une pratique éducative carencée ou des attitudes et fonctions parentales défaillantes.

Aujourd'hui, les pratiques cliniques ont considérablement changé. En effet, le lien que le sujet dépendant noue avec le produit n'est plus conçu comme un acte isolé, indépendant de son contexte de vie social et familial. Au contraire, les professionnels de l'addictologie s'intéressent à l'émergence et à l'introduction du produit dans la vie du sujet. Ils prennent en considération la place et le rôle de l'entourage familial et plus particulièrement des interactions familiales dans la prise en charge du sujet dépendant. La famille est désormais pensée comme pouvant être un facteur de protection, de mobilisation, de changement et de prévention d'une éventuelle rechute.

La question de la parentalité est centrale au sein du CSAPA

D'une manière générale et dans les représentations sociales, parentalité et addiction, semblent difficilement conjugables. Or l'addiction, par le lien de dépendance que crée le sujet dans sa relation au produit, vient réveiller des liens de souffrance et des conflits anciens qui remontent souvent à l'enfance. L'addiction viendrait par là même réduire les tensions psychiques, réguler les émotions afin de trouver un équilibre psychologique.

L'addiction, c'est l'émergence d'un lien. Un lien initié dans le plaisir et le bien-être mais qui progressivement devient un besoin irrésistible et irrépessible et se transforme en dépendance.

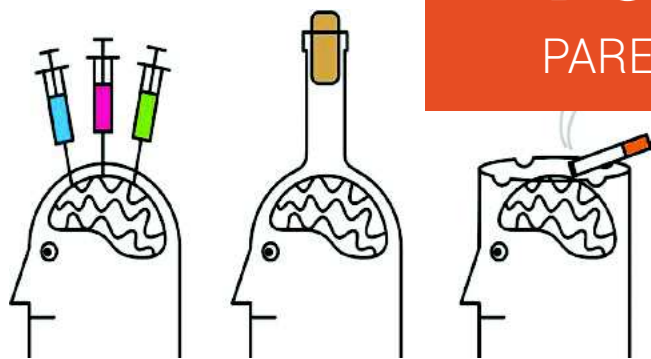
Parler de parentalité dans le domaine des addictions revient à interroger les premiers liens de l'enfance, et plus particulièrement du sujet dépendant à ses parents, mais aussi des liens futurs, sources d'angoisses et d'inquiétudes lorsqu'il accède à la parentalité. Par conséquent, le lien de dépendance au produit ou à un objet, n'est plus conçu comme un manque de motivation à arrêter mais comme une solution ou tentative de solution pour la personne dépendante de réduire ses propres angoisses et tensions psychiques et trouver un équilibre personnel. Le comportement répétitif et compulsif de consommer génère de la souffrance tant pour la personne dépendante que pour son entourage familial.

Le travail avec les familles est donc primordial dans l'accompagnement et la prise en charge des personnes dépendantes. Il permet d'apaiser les relations conflictuelles ainsi que le sentiment d'incompréhension et d'impuissance. Si les relations familiales peuvent entraîner une aggravation ou un maintien de la dépendance, elles peuvent être aussi force de mobilisation et de changement. Soutenir, accompagner les familles dans la prise en charge du sujet dépendant est un des objectifs thérapeutiques dans lequel s'engage le CSAPA SAUVEGARDE.

De la consommation plaisir au besoin de consommer : Quels liens possibles ?

Les premières expériences avec les produits se situent généralement au cours de l'adolescence. Période de transition de l'enfance à l'âge adulte, l'adolescence est indispensable au développement psycho affectif et à la construction identitaire. L'enfant devenu adolescent va s'extraire de l'environnement familial, se tourner vers l'extérieur, vivre d'autres expériences, découvrir de nouveaux codes sociaux, de nouveaux lieux

(13) Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie. Contribution de Marion Saint Béat.



Pour Pierre-André Michaud « *la qualité des liens familiaux constituent un facteur protecteur solide face au risque d'abus de substance.* » ⁽¹⁴⁾ En effet, les premiers liens sont construits à partir des interactions familiales. La famille peut être un vecteur de socialisation et de construction identitaire, contenante et protectrice, elle peut aider l'enfant à exprimer et à contrôler ses émotions.

L'arrivée de l'addiction dans une famille est ressentie différemment selon chaque membre. Colère, incompréhension, impuissance, méconnaissance, trahison, chaque membre de la famille ne va pas vivre de la même façon la place de l'addiction. Pour faire face, et maintenir un équilibre familial, l'ensemble de la famille va user de stratégies adaptatives et de tentatives de solutions. Les rôles et les interactions vont se réaménager voire se modifier. Certains membres vont endosser des responsabilités plus importantes, adopter des comportements, ou prendre des décisions qu'initialement, le système familial ne lui demande pas.

Le travail avec les familles dans une prise en charge en addictologie est donc indispensable et prend ici tout son sens. Il s'agit de construire avec l'ensemble de la famille un dispositif thérapeutique pour mettre en exergue la qualité des liens et donc des interactions pour comprendre le processus de dépendance et redéfinir les frontières générationnelles et redonner les places et les rôles à chacun.

Les personnes qui viennent consulter en CSAPA ont conscience que la consommation n'est plus un simple plaisir mais qu'elle devient un besoin nécessaire voire indispensable. Pour la majorité des personnes rencontrées, la demande est personnelle et subjective à s'engager dans un travail thérapeutique.



(15) *Consultations Jeunes Consommateurs.*

Pour d'autres, c'est un tiers (justice, professionnel de santé ou encore l'entourage familial) qui impulse la prise en charge en addictologie.

Face à la récurrence du comportement dépendant, les familles se sentent désemparées et impuissantes. Elles ont tenté des solutions qui se sont soldées par des échecs et viennent demander conseil et soutien. Les relations conflictuelles se manifestent et viennent entraver le bon fonctionnement du système familial. Le produit viendrait, selon leur propre représentation et leur propre vision du monde, déséquilibrer la cellule familiale. Le travail avec les familles revient à donner de la circularité à un raisonnement linéaire, de causalité (si la famille va mal c'est à cause de lui ou d'elle) et de l'aider à penser que l'arrivée de l'addiction est peut-être un moyen de pallier à un dysfonctionnement déjà préexistant. Les rencontres familiales en CSAPA permettent d'apaiser les inquiétudes de chaque membre, de faire reconnaître à l'ensemble de la famille, l'addiction comme un trouble et une maladie, de rétablir du lien et de pouvoir exprimer ses émotions négatives et positives. Ce dispositif permet ainsi de travailler sur les représentations de la maladie par chaque membre et de favoriser ainsi une meilleure communication et des interactions familiales constructives et bienveillantes.

Certes, le CSAPA Sauvegarde est un lieu de soins et de prise en charge mais il s'articule aussi avec la Prévention. En effet, les professionnels s'intéressent aux usages nocifs et abusifs c'est-à-dire lorsque la dépendance n'est pas encore installée. C'est tout l'intérêt de la Consultation Jeunes Consommateurs. Mission facultative du CSAPA, la CJC accueille les jeunes entre 12 et 25 ans qui sont dans les premières expérimentations avec les produits ou sans produits (jeux vidéo...).

L'objectif est de faire le point avec le jeune sur le lien qu'il noue avec le produit/objet et lui faire prendre conscience de la fonction et du sens que prend le produit dans son quotidien. Les professionnels de la CJC tentent au cours des entretiens d'éviter que la consommation n'évolue en addiction.

Aussi, la CJC propose un accompagnement et une prise en charge des familles et plus particulièrement des

parents en difficultés face aux consommations nocives de leurs adolescents. L'usage nocif associé à la période charnière de l'adolescence entraîne des relations conflictuelles au sein du cercle familial.

La CJC propose de rencontrer les parents dans un cadre de soutien à la parentalité afin de les rassurer, de les conforter dans leurs pratiques parentales et éducatives, de renforcer leurs compétences et leurs ressources, de les aider à comprendre les risques et les bénéfices dans la consommation de leur enfant afin d'adopter de nouvelles pratiques éducatives, trouver de nouveaux repères et fixer des règles et des limites adéquates.

Enfin, comme nous avons pu le voir précédemment, l'addiction vient impacter la sphère émotionnelle, affective, familiale et sociale et se conçoit au sein du CSAPA Sauvegarde à partir des difficultés relationnelles et des interactions possibles. C'est pourquoi deux professionnels du CSAPA et de la CJC se forment à la thérapie familiale systémique. C'est une approche thérapeutique qui permet de voir le trouble qu'est l'addiction non pas comme une pathologie individuelle mais comme le symptôme d'un dysfonctionnement relationnel au sein même du système familial.



Comment prendre en compte et soutenir les parentalités singulières ?

Retour sur une enquête du SAVS ⁽¹⁶⁾

Comme dans de nombreux services, les équipes éducatives accompagnent des adultes avec un handicap mental ou un handicap psychique en situation parentale. Ces situations spécifiques et ce type d'accompagnement posent de nombreuses questions théoriques et pratiques, donnent lieu à des débats en équipe et à des projets particuliers, à des savoir-faire spécifiques...

Le désir d'avoir un enfant, le désir d'être parent, l'accompagnement à la grossesse, puis à la parentalité, sont des étapes différentes que les professionnels des équipes éducatives, sociales ou médico-sociales, peuvent rencontrer dans leurs pratiques professionnelles. Aujourd'hui être en situation de handicap ne rime plus forcément avec une vie sans enfant. Même si de nombreux préjugés existent encore en France, les mentalités évoluent, et les travailleurs sociaux accompagnent de plus en plus de personnes en situation de handicap qui souhaitent devenir parents, ou qui le sont déjà. Il semble évident qu'en fonction du type de handicap moteur et sensoriel, mental ou psychique, etc., les problématiques rencontrées et l'accompagnement mis en place par les travailleurs sociaux varient et soulèvent une diversité de questionnements.

La parentalité chez les personnes avec un handicap n'est pas récente par contre sa fréquence augmente. Les professionnels de services d'accompagnement, ou qui travaillent en relation avec ces personnes, évoquent très souvent l'expression d'un désir de parentalité de ces adultes. Évidemment, tous ne s'engagent pas dans un projet de procréation, mais cette question de la projection filiale est un sujet de préoccupation.

Des études ont en effet, mis en évidence l'impact du handicap des parents sur les enfants : troubles du comportement qui augmentent avec l'âge, notamment des problèmes de comportements socio-affectifs, retard de développement, troubles de l'apprentissage et du langage ainsi que des phénomènes de parentification (l'enfant devient en quelque sorte le parent de ses propres parents) et une autonomie élevée. Ces enfants sont également très exposés à des risques de placements.

Ces impacts négatifs sont toutefois nuancés, par les effets positifs de la présence et du soutien de la famille, du conjoint ou des services d'accompagnement, qui ont été largement mis en évidence. Ces soutiens contribuent à réduire significativement le stress, à briser l'isolement social, à parer aux difficultés et à améliorer les compétences parentales. Pour toutes ces raisons, il semble donc important de favoriser et de concevoir un réseau de soutien qui va permettre de redonner du pouvoir aux parents quels qu'ils soient et de favoriser leur autonomie.

Mieux Connaître, Comprendre, Agir

Pour être en mesure de mieux prendre en compte ces parentalités singulières différentes initiatives ont été mises en place. Ainsi, l'association PADI ⁽¹⁷⁾, organisée sous la forme d'un laboratoire de recherche, a pour but « *de mettre en place, soutenir, gérer tous les moyens pour faire avancer la recherche, l'analyse et la mise en œuvre des pratiques relatives aux situations de parentalité difficile.* » ⁽¹⁸⁾ Dans cette perspective, elle a réalisé en 2004 une enquête sur le thème de la parentalité auprès des établissements du médico-social.

Cette enquête a souligné les liens étroits entre les nouveaux modes de vie et de socialisation des personnes et l'émergence de ces situations singulières de parentalité. Les facteurs permettant d'éclairer l'émergence de ces situations de parentalité semblent de trois ordres :

Sur le plan politique, nous sommes passés progressivement, en France, d'une situation de ségrégation des personnes handicapées à une volonté d'intégration. Ceci s'est traduit par une évolution dans la manière de penser et de mettre en œuvre les pratiques éducatives ou celles de l'accompagnement de ces personnes (loi de 30 juin 1975 « *orientation en faveur des personnes handicapées* », loi du 2 janvier 2002-2 « *rénovant l'action sociale et médico-sociale* » puis la loi du 11 février 2005 pour « *l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* »).

(16) Contribution G. DAMIE, Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de SAUVEGARDE.

(17) Parents Ayant une Déficience Intellectuelle. Cette association regroupe des professionnels spécialistes de l'intervention en déficience intellectuelle, des formateurs en éducation spécialisée et des universitaires.

(18) <http://colloque.padi.free.fr/>

Sur le plan social, même si les orientations politiques doivent poursuivre leurs efforts notamment sur le champ de l'intégration scolaire et professionnelle, on relève des effets conséquents sur le plan de l'insertion sociale. La volonté d'intégrer la norme sociale « ordinaire » s'exprime aussi par la volonté de fonder une famille. L'espérance de vie et les conditions de vie ont également beaucoup progressé en France depuis 40 ans.

Sur le plan éducatif, les projets institutionnels et aussi les pratiques éducatives auprès des enfants et adolescents en institution, mettent l'accent, depuis plus de 20 ans, sur des notions comme l'autonomie, l'épanouissement et la socialisation. Cette éducation dès l'enfance contribue à l'expression de plus en plus forte de leur désir d'enfant. Le mode de socialisation s'est ainsi opéré de plus en plus hors des murs de l'institution et davantage en lien avec le milieu ordinaire.

Que nous apprend l'enquête du SAVS de SAUVEGARDE ?

Afin de mieux cerner les enjeux de la parentalité des personnes en situation de handicap, l'équipe du SAVS Sauvegarde a choisi d'aller plus loin dans l'analyse et la réflexion. Mieux connaître la situation des familles constituées par des parents avec un handicap mental ou psychique, pour mieux les comprendre était un des enjeux majeurs de cette enquête. Le constat des professionnels de la difficulté à aborder et à travailler avec les personnes ce qui relève de l'intimité, de la sexualité, ou de la vie affective, a également motivé cette étude. Dans cette perspective, un questionnaire ⁽¹⁹⁾ a été adressé aux SAVS du département du Lot-et-Garonne et aux professionnels. Il avait pour objectif d'identifier de manière quantitative le nombre de parents et de futurs parents accompagnés par les SAVS du département. Ainsi 13 établissements ont été sollicités et 11 ont répondu; ce taux de retour important démontre l'intérêt que portent les structures à ces questions de parentalité singulière.

Quelques chiffres : Les réponses concernent 353 usagers. En 2016, 23% d'entre eux sont en situation de parentalité soit 81 parents ayant au total 85 enfants. Parmi ces 85 enfants, 30% d'entre eux sont accueillis en permanence en MECS, ITEP ou famille d'accueil, 20% bénéficient d'un suivi en milieu ouvert (AED, AEMO) et 49% vivent

chez leurs parents sans aucune mesure. Ces chiffres confirment que tous les établissements sont concernés par la parentalité des personnes en situation de handicap.

Avoir accès à un réseau de partenaires identifiés

Au travers de cette enquête, plusieurs besoins ont émergé, en particulier la nécessité d'avoir accès à un réseau de partenaires identifiés, intervenant dans le domaine de la vie affective, de la sexualité et de la parentalité. Alors que les parents, en situation de handicap mental ou psychique sont de plus en plus nombreux, les professionnels soulignent l'absence de dispositifs adaptés à leurs besoins permettant de les soutenir et de les aider à gérer leur parentalité.

Des constats

Les acteurs de terrain constatent également :

- Un cloisonnement des intervenants,
- Une formalisation des échanges entre professionnels insuffisante,
- Des difficultés à repérer les situations de tension parents-enfants,
- Un travail de prévention à structurer notamment au moment de la grossesse,
- Une meilleure connaissance des acteurs intervenants dans le domaine.

Des pistes pour agir

Les professionnels expriment le besoin d'avoir des informations qui leur permettent de mieux comprendre ou d'améliorer les relations intrafamiliales. La prévention et la gestion des conflits sont entre autre des sujets d'interrogation, face auxquels ils ne peuvent rester seuls et ont besoin d'échanger. Aussi, il leur apparaîtrait pertinent que les informations utiles soient regroupées en un même lieu ou un même espace, ils pensent aussi nécessaire de mettre à contribution les lieux de droit commun tels que LAEP ⁽²⁰⁾, les centres de loisirs, ou les relais d'assistante maternelle habituellement fréquentés par les enfants et leurs parents afin de favoriser la mixité mais aussi les impliquer dans une démarche de mise en réseau. Les résultats de cette enquête soulignent l'importance d'apporter des outils et des réponses aux questionnements des familles et des professionnels. Ces derniers expriment en effet, de réels besoins de mise en réseaux et d'échanges de pratiques.

(19) Enquête SAVS-SAMSAH-ESAT 2015-2016 réalisée, par Guillaume Damie, éducateur au SAVS de SAUVEGARDE.

(20) Lieu d'Accueil Enfants Parents.

Pour cela, ils suggèrent d'avoir accès à un répertoire de toutes les actions existantes sur le département pour obtenir de l'information sur l'offre de service globale autour de cette thématique. La mise à disposition d'une base de données permettant d'identifier le bon interlocuteur selon la thématique et le territoire concerné serait également un outil pertinent à mettre en œuvre. Pour sa part, le SAVS de Sauvegarde

s'emploie par différentes propositions à favoriser l'accès à l'information qui est aujourd'hui encore très diffuse sur notre département. La mise en place d'un guide interactif pour les familles, les échanges de pratiques et la capitalisation des expériences par la mise en réseau des professionnels, sont quelques-unes des pistes envisagées pour optimiser la prise en compte et le soutien de ces parentalités singulières.

Comment accompagner dans sa fonction parentale un parent désavoué ? La démarche du service de placement familial ⁽²¹⁾

Le soutien à la parentalité, c'est non seulement proposer un accompagnement à la famille, mais c'est également soutenir un parent mis de côté pour différentes raisons.

Un service de placement familial intervient quand les lois qui fondent la société ne sont plus respectées, dans des situations où les incapacités parentales sont sévères et nécessitent de sortir l'enfant pour sa protection, de son milieu familial naturel. Comment alors accompagner dans sa fonction parentale un parent que la société a jugé inapte ? Qu'attendre de ces parents désavoués ? Comment protéger un enfant tout en lui permettant de continuer à rencontrer son parent ? Comment construire une relation de confiance avec le parent tout en accomplissant la mission d'évaluation attendue par le juge ?

Situation extrême mise à part, nous accompagnons les enfants dans leur relation avec les parents. Rares sont les enfants du service ne rencontrant plus leur famille. Nous disposons de différents outils nous permettant d'accueillir parent et enfant et d'aider

chacun à s'y retrouver dans la relation. Le juge pour enfant, lors de l'audience, prononce une modalité de rencontre que nous devons appliquer. Il est indiqué dans l'ordonnance à quelle fréquence, durant combien de temps et comment la rencontre va se faire. Cela va de l'hébergement sur plusieurs jours d'affilés au droit de visite médiatisé au service en présence de l'éducatrice et de la psychologue.

Un nouvel espace Rencontre Parents-Enfants

Au regard de notre pratique, nous avons souhaité construire un outil supplémentaire qui s'ajuste davantage aux plis du terrain. Ainsi, nous avons souhaité créer un nouvel espace de rencontre parents-enfants au sein du service, autour d'un support ludique, qui facilite l'entrée en relation, avec une médiatisation différente de celle des droits de visites. Ces groupes sont animés par une intervenante extérieure, une éducatrice et la psychologue.

(21) L de Bortoli, L. Planés, équipe du Placement Familial, UPAES SAUVEGARDE.

Du côté des enfants, nous voulions leur permettre de rencontrer leurs parents au service selon d'autres modalités, que les temps de visites médiatisées habituels. Ainsi, lors de cet atelier, ils sont amenés à rencontrer d'autres enfants et d'autres parents dans la même situation de placement familial et qui partagent une même expérience de vie. Ces rencontres peuvent éveiller des questions (raison du placement, place dans leur famille, place au sein de la famille d'accueil...), mais aussi leur permettre de se sentir moins différents, moins isolés.

Du côté des parents, nous partions du constat que l'éducateur doit encore souvent les soutenir dans les activités et les sorties à partager avec l'enfant. Aussi, cet atelier leur propose des idées qu'ils peuvent reproduire ensuite au domicile avec l'enfant. Ces temps peuvent également mettre à jour certaines compétences parentales en dehors du quotidien. Les parents expérimentent une autre posture de l'éducateur, différente de celle des droits de visites médiatisées, tout cela autour du partage.

Créer du lien, valoriser chacun

Après trois ans de fonctionnement, nous constatons plusieurs éléments importants : tout d'abord certains parents très en difficulté pour se mobiliser, n'ont pu s'inscrire dans ces rencontres régulières. Dans d'autres cas, l'atelier se déroulait sans que parent et enfant ne se retrouvent jamais, chacun fonctionnant en solo. Dans les premiers temps, nous avons dû être vigilants dans certaines situations à ce que les enfants ne suppléent pas leur parent quand ils étaient en difficultés. Mais en général, ces ateliers ont peu

à peu permis de créer un lien différent avec les parents, qui se sont sentis soutenus et aidés par les intervenants, valorisés dans leurs capacités.

Nous imaginions aussi proposer aux parents un temps d'échange quelques jours après l'atelier afin de se questionner ensemble sur ce que nous avions vécu dans le groupe. Dans ce cadre, l'éducatrice reprenait là une place avec laquelle certains parents avaient du mal à composer. Finalement, certains parents nous ayant sollicité pour les raccompagner à leur domicile ou jusqu'à la gare, ont profité de ce temps de trajet informel et dans cette continuité relationnelle pour se questionner, s'interroger, nous interpeller sur les postures de leur enfant, sur leur réponse, puis en venir parfois sur les difficultés rencontrées par ailleurs avec leur enfant ou par le passé avant le placement. Ce temps d'échange devient un nouvel espace de réflexion, permettant une liberté dans l'expression du parent que l'on met beaucoup de temps à construire après le premier accueil et le temps de la séparation et tout au long du placement, le parent craignant encore d'être jugé.

Ensemble pour créer, partager, s'exprimer, s'autoriser devient possible dans ce nouveau cadre. Le parent investit son rôle autrement, il exerce sa fonction et son autorité parentale soutenu avec bienveillance et expérimente sa parentalité plus sereinement. Nous faisons ainsi le pari qu'après le temps du désaveu, une autre expérience est possible pour certains, la valorisation de chacun crée une plus grande estime de soi qui peut ouvrir la voie à de nouveaux projets personnels, professionnels, des désirs de changement pour le lieu de vie, pour les enfants... Un élan se prend...

Les différents professionnels de Sauvegarde sont, au quotidien, conduits à prendre en compte les réalités et la complexité des questions posées par des parentalités singulières. Bien qu'elles rendent compte de réalités souvent très différentes, ces contributions mettent en évidence des points de convergence indéniables.

Ainsi, créer les conditions favorables aux liens parents-enfants, reconnaître et considérer la place et la compétence de chacun, encourager et valoriser la coopération des familles, faciliter le tissage de liens et le maillage de réseaux sociaux sont quelques-uns des leviers communs, empruntés par les professionnels de Sauvegarde pour soutenir et accompagner ces parentalités plurielles.